



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 2 DECEMBRE 2024

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD.

Absents excusés : Laurent BLONDEAU (Pouvoir à F. FENIET), Albin BOUVERET, David COLANGE (Pouvoir à E. JANIER-DUBRY), Marie-Angélique COTTER (Pouvoir à J. CART-LAMY), Dominique SAVARY (Pouvoir à Y. FOUCAULT).

Absent : Jérémie PIARD.

M. le Maire demande aux Conseillers s'ils acceptent de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'exonération de taxes foncières sur les logements achevés depuis plus de 10 ans. Accord à l'unanimité.

1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu

Mme Estelle JANIER-DUBRY est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) EPF (Etablissement Public Foncier) : Achat et vente de terrain / Parcelle pour M. GADIOLET et Mme REYNAUD

Dans le cadre de l'acquisition de la propriété CULETTO, par le biais de l'EPF, Établissement Public Foncier, le Conseil Municipal s'est déjà positionné en décembre 2023, pour vendre à M. Lucas GADIOLET et Mme Juliette REYNAUD, le terrain en face du bâtiment situé au 36, Route Principale à Chaux-des-Prés.

Compte tenu que la Commune n'est pas encore propriétaire en nom propre, il convient qu'elle achète le terrain à l'EPF, pour pouvoir le revendre.

M. le Maire propose à l'assemblée, d'acheter la parcelle 130 ZB 133 au prix estimé par les Domaines, soit 19 780 € + les frais de notaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'acheter cette parcelle et autorise M. le Maire à signer la vente.

A la suite de cet achat, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de vendre à M. GADIOLET et Mme REYNAUD, les parcelles nouvellement bornées et cadastrées :

- 130 ZB 184, de 839 m², constructible, à 50 €/m² et

- 130 ZB 185, de 150 m², non constructible, à 5 €/m² (comme voté en décembre 2023), grevée d'une servitude au bénéfice de la Commune pour l'entretien du système d'assainissement. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Autorisation est donnée à M. le Maire de signer l'acte de vente.

3) Ventes à Villard-sur-Bienne

Compte tenu des contraintes imposées en termes de rénovation énergétique et de l'importance du parc immobilier communal, la municipalité souhaite réduire le nombre de logements communaux et suggère de mettre en vente l'ancien chalet de Villard-sur-Bienne, cadastré 562 ZE 158 ; les locataires sont titulaires d'un bail qui continue à courir jusqu'à ce qu'il soit dénoncé ; par ailleurs, ils ont un droit de préemption à l'achat du bâtiment.

D'autre part, il est proposé de mettre en vente une parcelle de terrain (ZE 28) de 640 m².

Les Conseillers à l'unanimité, votent favorablement pour :

- Mettre en vente l'ancien chalet de Villard-sur-Bienne,
- Mettre en vente la parcelle qui jouxte (ZE 28)
- Confier ces ventes, ainsi que celle de la maison des Belbenoits (Prénovel) à 2 agences immobilières.

4) Vente de terrain à M. Martin BOURGEOIS-REPUBLIQUE et Mme Shinouk CANTEUX

M. le Maire indique que M. Martin BOURGEOIS-REPUBLIQUE et Mme Shinouk CANTEUX souhaitent acheter un terrain au lieu-dit Les Belbenoits, parcelle voisine à celle de M. Albin BOUVERET et Mme CORNU. Le n° cadastral de cette parcelle nouvellement délimitée, n'est pas encore connu. Sa superficie constructible est de 384 m² et non constructible de 375 m².

Le Conseil à l'unanimité, accepte de vendre ces surfaces, respectivement à 50 € et 5 € / m².

Les 2 parcelles (BOUVERET et MARTIN-REPUBLIQUE) n'étant pas en bordure de voirie, doivent faire l'objet d'un permis d'aménager et de travaux de viabilisation.

5) Demande d'achat de Mme Jennifer BEGON / Parcelle 562 ZD138

Le Conseil municipal a déjà été amené à se prononcer sur la vente de la parcelle 562 ZD 138. Néanmoins, pour des raisons de construction non conforme au permis déposé sur la parcelle voisine, le Conseil Municipal était revenu sur sa décision, qu'il avait suspendue, se laissant la possibilité de revoir sa position.

Compte tenu des différents aménagements réalisés dans les pâturages environnants (forage et collecte d'eau, clôtures y compris de la parcelle communale convoitée, création d'un chemin sur cette même parcelle) sans l'autorisation de la Commune, l'assemblée, à 13 voix contre et 1 abstention, refuse la vente de la parcelle 562 ZD 138 à Mme BEGON et demande la remise en état du terrain.

6) Destination des coupes de bois : Ajout de la parcelle 15 – Forêt des Piards

Sur proposition de l'ONF, M. le Maire demande que la parcelle 15 des Piards (Résineux) soit ajoutée à la vente de gré à gré par soumission. Accord à l'unanimité.

7) Renouvellement du bail de chasse de Nanchez – Les Piards

M. le Président de l'AICAF de Nanchez– Les Piards demande le renouvellement du bail de chasse. Accord à l'unanimité dans les mêmes conditions (50 € pour la saison). Accord à l'unanimité.

8) ORANGE : Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public d'ORANGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif plafonné 2024 sur le patrimoine arrêté au 31 décembre de chaque année. Recette 2024 : 1 748.66 €.

9) Subventions aux associations

Sur propositions de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention de 500 € au club VTT de Nanchez, nouvellement créé.

10) Badges de ski : Participation communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les participations pour l'achat de forfaits « PASS SAISON MDJ JEUNE », pour les jeunes de NANCHEZ de 5 à 15 ans révolus ainsi que pour les jeunes inscrits au Ski Club de l'Abbaye, quelle que soit la période tarifaire (soit – 22 € sur le tarif du badge), de même que pour les demandes groupées de + de 3 000 € (soit - 9 € sur les badges jeunes et - 22 € sur les badges adultes) et les adultes habitant Nanchez (- 22 € également). Les réductions ne sont pas cumulables.

11) Fermages : Tarifs à fixer

A l'unanimité, le Conseil décide de revaloriser les fermages selon l'indice de fermage fixé par arrêté et publié au Journal Officiel.

- **Pour le fermage 2022** : Indice 110.26, soit + 3.55 %, soit :

- Pour M. PAGNIER : 475.17 €,
- Pour Mme LAPPRAND : 132.85 €,

- **Fermages 2023** : Indice 116.46, soit + 5.63 %, soit :

- Pour M. PAGNIER : 501.89 €,
- Pour Mme LAPPRAND : 140.32 €.

12) Convention pour le paiement en ligne des usagers

Les Collectivités encaissant annuellement plus de 5 000 € de produits locaux (loyers, frais de garderie, cantine, ...) doivent proposer à leurs usagers, une solution de paiement en ligne. La Direction des Finances Publiques propose d'adhérer au dispositif « PAYFIP », par le biais d'une convention.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place cette possibilité et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

13) Syndicats des Eaux : Rapport sur la qualité du service public d'eau potable – 2023

Syndicat des Eaux du lac de Bellefontaine :

- Le Syndicat dessert 3 084 abonnés représentant 5 656 habitants,
- Densité linéaire de réseau : 16.66 abonnés par km de réseau pour 2023,
- Facture type pour une consommation de 120 m³ par an : 536.85 € au 01/01/2024, soit 4,47 € le m³. (516.55 € au 01/01/2023),
- Qualité de l'eau : 100 % de conformité physico-chimique de l'eau au robinet,
100 % de conformité microbiologique de l'eau au robinet,
- Le volume consommé a baissé de près de 6 % par rapport à l'année précédente,
- Le rendement du réseau est de 72.6 % (rapport entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution).

Syndicat des Eaux du Grandvaux :

- Le SIEG dessert 5 229 abonnés, soit 10 041 habitants.
- Le volume prélevé (745 600 m³) a baissé de 6.8 % et le volume produit a baissé de 4 %, par rapport à 2022,
- Le Syndicat peut produire 3 000 m³ / jour en capacité technique ; la station de traitement est conçue pour 3 600 m³ / j,
- Le volume vendu a baissé de 3 % (moyenne de 97 m³ / abonnement / an ; la moyenne nationale est de 108 m³),
- Prix de l'eau pour une consommation de 120 m³ par an : 3.93 € le m³. (2.92 en 2019),
- Longueur du réseau : 243 kilomètres
- Le rendement du réseau est de 77.9 % (rapport entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution). Résultat correct.
- Taux moyen de renouvellement du réseau : 0.7 % (Il faudrait 156 ans pour que chaque mètre linéaire soit renouvelé 1 fois, alors que les canalisations ont une durée de vie moyenne de 100 ans...)
- Qualité de l'eau : 100 % de conformité physico-chimique de l'eau au robinet
100 % de conformité microbiologique de l'eau au robinet

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

14) Exonération de taxe foncière sur les logements achevés depuis plus de 10 ans

En juillet 2016, la Collectivité avait institué une exonération de taxes foncières sur les logements achevés depuis plus de 10 ans, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Du fait de nouvelles dispositions réglementaires, la Commune doit à nouveau se positionner si elle souhaite maintenir ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix contre, vote l'exonération à 100 %, tel que proposé.

15) Questions diverses

- M. Jacques VINCENT, en son nom personnel, à la requête de plusieurs personnes de la commune ou du Grandvaux, sollicite l'autorisation de **mettre en valeur l'ancienne pompe à bras** stockée sous le préau, aux Piards.

La proposition est de la laisser à son emplacement actuel, en délimitant une pièce avec les 2 fenêtres faisant l'angle du préau et en isolant le plafond de l'humidité. Elle pourrait en permanence, être visitée de l'extérieur.

En cas d'accord, le groupe de bénévoles prendrait en charge travaux et fournitures. La Commune aurait quant à elle, à aménager une pente douce pour entrer dans la cour. Accord à l'unanimité.

- **Proposition d'un festival de musique** : La Collectivité a été sollicitée pour l'organisation d'un festival de musique au profit de l'épicerie de l'Ecole à Nanchez. La Fabrique Mystérieuse, association originaire de St-Claude, labellisée Made in Jura, se charge de promouvoir et de faire connaître les artisans locaux et organiserait l'évènement qui regrouperait concerts de rock, blues et country, expositions de voitures et motos, restauration, participation d'artisans locaux et autres animations. Pas de charge financière pour la Commune. Cela pourrait se dérouler à l'ancien stade de foot. Une date est proposée : Le week-end de Pentecôte 2025 (7, 8 et 9 juin 2025).
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- **Pour information** :
 - Courant septembre, vente de bois à la scierie GRANDPIERRE pour 33 070 € HT.
 - Le 3 octobre, réunion en Sous-Préfecture pour l'examen du dossier déposé par les Gîtes de la Rogerie, pour sortir de la réglementation ERP (Etablissement recevant du public).
 - Le 16/10, cérémonie de prise de commandement du chef d'escadron PERGET, commandant la compagnie de gendarmerie de St-Claude.
 - 18/10 de 18 à 20h, salle de la Renardière, à Prénovel : Réunion d'information organisée par l'ONF et l'association des Communes Forestières du Jura, intitulée « Crise scolyte – Place aux initiatives positives ».
- Question sur les nouveaux panneaux publicitaires : Ils n'ont rien coûté à la commune. Ils restent la propriété de l'entreprise qui les a installés. Ils sont financés par la publicité et la commune dispose d'un côté de chaque panneau, pour la promotion des manifestations organisées sur son territoire et ses environs.
- Résultat conforme de la lagune de Prénovel bourg.
- La ligne électrique avec les pylônes, qui traverse la combe de Prénovel, sera démontée.
- **Le plan communal de sauvegarde**, obligatoire au 1^{er} janvier 2025, est en cours d'élaboration. Il s'agit de collecter des informations ressources en cas d'évènements graves (feux de forêts, séisme, crash, gros incendie, ...) Il est important de répondre au questionnaire qui a été envoyé par la mairie. Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le au secrétariat.
- Accueil de loisirs : La Collectivité a l'obligation de fournir les repas aux enfants de l'accueil de loisirs de Villard-sur-Bienne. Elle va réaménager les locaux et solliciter le prestataire qui livre à Prénovel (1001 Repas).
- Effectifs et listes des classes de nos écoles pour cette rentrée :

La Rixouse	CE1 - CE2 - CM1 - CM2	8 élèves
Villard-sur-Bienne	TPS - PS - MS - GS - CP	13 élèves
Grande Rivière	PS - MS - GS	23 élèves
Grande Rivière	CP - CE1 - CE2	13 élèves
Grande Rivière	CM1 - CM2	14 élèves
Prénovel	PS - MS - GS - CP	14 élèves
Prénovel	CE1 - CE2 - CM1 - CM2	18 élèves
		103

La séance est levée à 22h00.

Fait à Nanchez, le 7 octobre 2024.

La Secrétaire de séance,
Estelle JANIER-DUBRY

Le Maire,
Yvan AUGER